



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION  
n° 2025 - 03 - 21

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

12 JUN 2025

SLOW

ID : 085-200023778-20250605-DL\_2025\_03\_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"  
Séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Avenant n° 2 à la convention opérationnelle de  
maîtrise foncière en vue de réaliser des  
programmes mixtes dans le quartier de Sion sur  
l'Océan entre l'Etablissement Public Foncier de la  
Vendée, la commune de Saint Hilaire de Riez et le  
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

La commune de Saint Hilaire de Riez a signé le 23 juillet 2018 une convention de maîtrise foncière avec l'EPF de la Vendée en vue de la réalisation de programmes mixtes dans le quartier de Sion sur l'Océan.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, signé le 13 janvier 2023, afin de prolonger sa durée de 3 ans (soit une durée totale de 7 ans) et poursuivre l'action de l'EPF (relancer les négociations foncières et poursuivre le portage des terrains déjà acquis). Cet avenant avait également pour objet de régulariser la délégation du DPU au regard du transfert de compétence PLU entre la commune de Saint Hilaire de Riez et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

La convention nécessite cependant d'être modifiée à nouveau (avenant n° 2). En effet, il faut prolonger la convention de 2 ans (soit une durée totale de 9 ans) afin que l'EPF puisse engager la démolition des bâtis et lancer une étude de faisabilité pour réadapter la programmation et le projet urbain au périmètre acquis.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.324-1,  
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,  
Vu la convention de maîtrise foncière signée le 23 juillet 2018 en vue de réaliser des programmes mixtes dans le quartier de Sion sur l'Océan sur la commune de Saint Hilaire de Riez avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,  
Vu l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière signé le 13 janvier 2023,  
Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de maîtrise foncière,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 mai 2025,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser des programmes mixtes dans le quartier de Sion sur l'Océan sur la commune de Saint Hilaire de Riez avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;**

**Article 2 : AUTORISE, Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 2 et toutes pièces en exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,  
  
Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 10 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 JUIN 2025  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).